



A Mesdames et Messieurs les membres  
du Conseil communal  
1002 LAUSANNE

---

Lausanne, le 2 mars 2015  
C.28/127 - EJCS - ajm

***Réponse aux résolutions du Conseil communal du 8 novembre 2011 suite à l'interpellation de  
Mme Solange Peters et consorts : « Comment maintenir la Terrasse à l'aube de l'hiver 2011 ? »***

---

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 8 novembre 2011, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la  
Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait :

- la résolution de l'interpellatrice, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entreprenne toutes les démarches  
nécessaires à l'ouverture de la terrasse en décembre 2011, en envisageant l'ensemble des lieux  
potentiels à disposition, y compris les locaux type Portakabin, afin de maintenir cette offre  
annuelle temporaire – tout en adaptant les modalités en collaboration avec ABS. » ;*

- la résolution de M. Gilles Meystre, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que, quel que soit l'emplacement choisi pour remplacer la  
terrasse durant l'hiver 2011 – 2012, la Municipalité s'engage à :*

- mettre en place une communication proactive à l'attention du voisinage ;*
- fermer cet emplacement à l'arrivée des beaux jours ;*
- dissocier cette démarche de la problématique actuellement en main d'un groupe d'experts  
traitant d'un lieu d'accueil pour personnes marginalisées. »*

Pour la bonne forme, la Municipalité rappelle que, depuis lors, la Terrasse a été reconstruite – par  
ses usagers – et que son ouverture à l'année fait actuellement l'objet d'une expérience pilote de  
promotion de la santé et de prévention qui prendra fin début 2016. Ladite expérience est financée  
par des fonds cantonaux sur préavis favorable de la Commission de promotion de la santé et de  
lutte contre les addictions (CPSLA) au Conseil d'Etat. Elle est conduite par le Service social de la  
Ville de Lausanne, le service d'alcoologie du CHUV et la Fondation ABS.

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch



La Terrasse est un lieu d'accueil des personnes toxicodépendantes, avec tolérance de consommation d'alcool. L'expérience se déroule normalement. Une centaine de personnes bénéficient, comme prévu, d'entretiens motivationnels autour de leur consommation d'alcool. Il va sans dire que le Conseil communal sera informé en temps utile des résultats de l'expérience pilote.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Sylvain Jaquenoud